

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : DU BUREAU RESTREINT DE CDA du mardi 30 mai 2023, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H00.

Présidence : M. Nourédine DEBBICHE

Membres : MM. Philippe PRUDHON – Malik ZELFA KALAA

Le président de la CDA ouvre la réunion de ce Bureau restreint, souhaitant la bienvenue à tous.

1. Courriers reçus

- FFF : information tenue d'une réunion des présidents de CDA à la FFF le 17 juin 2023. Le Président de CDA y participera.
- LBFC : demandes candidatures AR3 – AAR2 - JAL – Arbitres Futsal régionaux au titre de la saison 23/24. Réponses adressées à la CRA.
- LBFC : tableau statistique formations initiales arbitres saison 22/23. Pris note.
- Stéphane Angot : demande de renseignement/changement district d'appartenance (DTB). Contact à prendre avec cette CDA afin de connaître le profil du demandeur. Réponse à apporter.
- Fc 2 Vels : courrier/information demande mutation arbitre. Pris note.

2. Dossiers traités :

- Réserve technique /rencontre Jasney – Faverney du 14/05/2023 en Départemental 3 groupe B (score : 0 – 0).

Arbitre : Loïc Decailloz

Réserve non confirmée par club de Jasney donc jugée irrecevable en la forme.

Par ce motif,

La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain , score : JASNEY = 0 ; FAVERNEY = 0.

Amende : 30€ à Jasney.

Notification par voie électronique.

- Réserve technique/rencontre Melisey/St Barthélémy 2 – Lure JS 3 du 14/05/2023 en Départemental groupe C. (score 4 – 3).

Arbitre : Hicham Benbani

Réserve non confirmée par club de Lure JS donc jugée irrecevable en la forme.

La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain , score : MELISEY/ST BARTHELEMY 2 = 4 ; LURE JS 3 = 3.

Amende : 30€ à Lure JS.

Notification par voie électronique.

3. Absences des arbitres

4.1 Absences arbitres :

Journée du 13 et 14 mai 2023 :

Etat néant

Journée du 18 mai 2023 :

Etat néant

Journée du 20 et 21 mai 2023 :

Etat néant

Journée du 27 et 28 mai 2023 :

Mathieu POTHIN (Rigny)

Excuse validée/Non comptabilisée

4.2 Arbitres excusés après la parution des désignations :

Reprise PV du 10/05/2023 CORRECTIF : journée du 29 et 30 avril 2023 :

Carlos DE CARVAHLO (Villersexel/Esprels)

Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 13 et 14 mai 2023 :

Stéphane DALANSY (Marnay)

Excuse validée/Non comptabilisée

Rachid KHADDA (Vesoul Agglomération Olympique)

Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du jeudi 18 mai 2023 :

Anthony LOTSCHER (indépendant)

Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 20 et 21 mai 2023 :

Néant

Journée du 27 et 28 mai 2023 :

Chiara NOVELLINO (Pays Minier)
David STERBE (Francheville)
Omer ZARAT (Héricourt)

A reprendre – en attente de justificatif
Excuse validée/Non comptabilisée
Excuse validée/Non comptabilisée

4. Dossiers transmis

4.1) Par le secrétariat du District :

4.1.1) Retour sur les dossiers étudiés par la Commission d'Appel du District, le 23 mai 2023 (arbitres concernés : MM. Altinok – Amiri) : pris note des décisions rendues par la Commission.

4.1.2) Match : Francheville – Vesoul Fc 3 du 27/05 en U18 D1.
Arbitre : Nicolas Heller

Erreur de saisie sanction administrative sur FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

4.2) Par la commission de discipline :

4.2.1) Match : Melisey/St Barthélémy 2 – Vallée Breuchin du 07/05/2023 en Départemental 3 du 07/05/2023.
Arbitre : Maxime Perringerard

Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI annexe

>>> Transmission à section jeunes arbitres.

4.2.2) Match : Ent St Rémy/Baulay/Faverney 2 – Rigny 2 du 21/05 en D4 phase Access
Arbitre : Michael Kalaa

Incident après match/modalités administratives de délivrance des sanctions

>>> Pris note.

4.2.3) Match : RC Saônois – Ent Pays Minier/Gr Mille Etangs du 20/05 en U18 D1.
Arbitre : Arthur Afflatet.

Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI annexe

>>> Transmission à section jeunes arbitres.

4.2.4) Match : Ent Gr Cc Villersexel/Magny Vernois/Rougemont – St Loup/Corbenay/Magnoncourt du 20/05 en U18 D3
Arbitre : Chiara Novellino

Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI annexe

>>> Transmission à section jeunes arbitres.

4.2.5) Match : Frotey les Vesoul – Noidans Vesoul 3 du 28/05/2023 en Départemental 1.
Arbitre : Frédéric Adam

Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI annexe

>>> Application du barème CDA en vigueur.

4.2.6) Match : Rigny 2 – Héricourt Chenevières du 28/05/2023 en Départemental 4 phase Access
Arbitre : Franck Agnelot

*Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI annexe.
Rapport disciplinaire incomplet et insuffisamment motivé.*

>>> Application du barème CDA en vigueur.

4.2.7) Match : Noidans Vesoul 2 – St Loup/Corbenay/Magnoncourt du 27/05/2003 en U18
Départemental 3.
Arbitre : Arthur Afflatet.

Non mention sanction administrative (expulsion) sur FMI annexe

>>> Transmission à section jeunes arbitres.

5. Point des formations initiales en arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir

Session FIA saison 22/23 : les 3, 4, 10 et 11 février 2023 au siège du District à Vesoul. (reprise)

Candidats ayant échoué au 1^{er} examen pratique d'arbitrage :

Arthur BOURGEOIS-HUGUET (Melisey/St Barthélemy)
Ylian OBERON DOLE (Rougemont Concorde),
Nathan GROSJEAN (Jasney)
Abdul-Haqq KHALLI (indépendant)
Kévin PLUCHART (Larians)
Muzafer YILMAZ (Pays Luxeuil)

Suite à une désignation avec un tuteur, ces candidats ont été convoqués à leur deuxième et dernier examen pratique lors des week-ends des 27-28 mai et 03-04 juin 2023.

En attente de la réception des rapports d'examens des observateurs CDA pour suite à donner.

Session FIA saison 2022/2023 : du 17 au 23 avril 2023 /Dijon

Suite à la réussite du candidat Stéphane LENTZ à l'examen théorique, celui-ci a été convoqué le 28 mai 2023 à son premier examen pratique.

En attente de la réception du rapport d'examen de l'observateur CDA pour suite à donner.

6. Travaux préparatoires aux classements des arbitres de la saison – Réflexions sur désignations phases finales coupes des coupes juin 2023 :

Le Bureau procède au recensement des sanctions décidées tout au long de la saison, et établit les tableaux de classement des arbitres, après avoir repointé l'ensemble des notes des observations attribuées et celles du questionnaire annuel « contrôle de connaissances ».

Quelques observations restent à effectuer lors du week-end des 3-4 juin, qui permettront de finaliser ce pré-classement.

Le secrétaire de la CDA demande à ce que soient revues les procédures d'intégration des notes ou des retraits de points dans les tableaux de classements des arbitres, afin d'éviter un trop lourd travail en fin de saison, mais aussi permettant de limiter les risques de saisies et une relecture facilitée.

Ainsi, il est décidé pour la saison 23/24 le suivi au fur et à mesure des tableaux de classements, ces travaux seront assurés par le secrétaire de la CDA et le responsable de la section désignations.

Réflexions sur les désignations des arbitres au titre des finales des différentes coupes de Haute-Saône Conseil départemental seniors et jeunes de la saison :

Le Bureau élabore les pré-désignations seniors tenant compte des pré-classements mais aussi de la complétude des arbitres tout au long de la saison, sur les plans des performances techniques (observations), théoriques (résultat du questionnaire annuel), savoir-être (comportement) et savoir-faire (travail administratif).

Rémi Laurent élaborera ses propositions pour l'ensemble des finales jeunes qui seront portées à l'approbation du Bureau.

Le Bureau décide l'envoi d'une information de pré-désignation aux 12 arbitres retenus pour l'arbitrage des trois finales seniors (1 central – 2 AA – 1 quatrième arbitre), le 2 juin prochain ; les désignations officielles paraîtront le lundi 12 juin.

Également, une réunion technique préparatoire mais aussi de cohésion des arbitres aux finales seniors aura lieu au siège du District, le mardi 13 mai 2023 (18H30) et associera les arbitres désignés et le Bureau de CDA.

7. **Questions diverses** :

Aucune question ni point spécifique ne sont soulevés.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H30.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.